

M. Estancelin demande la parole et lit, au milieu d'un imposant silence, un ordre du jour qui déclare que la Chambre, confiante dans le ministère, demande le retrait de la proposition de poursuites.

M. Emile Ollivier se lève et déclare que le ministère n'accepte pas l'ordre du jour proposé et que son acceptation par la Chambre serait pour lui le signal de la retraite.

Une double salve d'applaudissements accueille cette déclaration qui paraît impressionner vivement la Chambre et les ministres eux-mêmes.

M. Schneider donne la parole à M. Ernest Picard, premier inscrit.

Il reprend aussitôt pour la donner à M. Henri Rochefort, qui l'a demandée pour une simple observation. « Sa défense, dit-il, serait faite, s'il tenait à la tenter : certaines attaques autorisent ceux qui ont failli en être victimes à tout dire : on sait assez qu'un de ses amis les plus chers a été frappé à mort et que lui-même a couru les plus grands dangers. Il voit sur le banc du ministère, deux ministres qui l'on conduit comme par la main à la Chambre où il siège, par leurs tracasseries de toutes sortes et leurs violences. C'est à des poursuites qui sont connues de tous, qu'il doit l'honneur de représenter la première circonscription de la Seine.

Cependant, il ne se défendra pas, ajoute-t-il, parce que sa conviction est que les fautes de l'Empire c'est la République qui en profite. »

Cette déclaration, récitée d'une voix haute, vibrante, mais un peu émue et hésitante, produit un grand tumulte. Le bruit couvrait de voix qui partent de tous les côtés de la Chambre, s'efforçant vainement de se faire entendre. M. le président et bon nombre de députés rappellent les plus animés à l'impassibilité qui convient à des juges.

La parole est donnée à M. Picard qui commence son discours en qualifiant de faute regrettable pour ses amis la conduite du ministère en cette affaire. Il s'agit, en présence des événements qui ont amené cette poursuite, de politique et non de justice, et la preuve, c'est la déclaration que vient de faire M. Emile Ollivier.

D'après l'honorable orateur, qui rappelle les paroles de M. Magne au Sénat, la loi a sommé depuis le 19 janvier, non par faiblesse, mais pour faire, dans dit-on, une expérience.

Pourquoi dès lors réveiller tout d'un coup contre M. Rochefort ?

L'orateur continue son discours. Je me hâte de jeter à la poste ces quelques lignes, et je ne puis, à mon grand regret vous en dire d'avantage, car l'heure du courrier est arrivée.

Le résultat du vote dans la demande de poursuites que discute en ce moment la Chambre ne fait de doute pour personne.

Le centre gauche reconnaît avec le ministère, tout en reconnaissant qu'il eût mieux valu abandonner les poursuites.

On s'attend à ce qu'il y ait 50 à 60 voix contre.

On m'affirme, au dernier moment que le Sénat serait saisi demain, par plusieurs sénateurs, d'un projet de Sénatus-Consulte demandant le partage des pouvoirs constitutifs et législatifs. Les signataires de ce projet seraient le prince Napoléon, M. M. Bonjean, de la Guéronnière, de Sartiges, etc.

CH. MELVAL.

La journée d'hier à Paris.

Nous lisons dans le *Moniteur universel* :
Ce matin, à six heures, les rues de Saint-Denis, du Caire et d'Aboukir ont été mises en émoi par une bande d'individus venant du faubourg Saint-Antoine et chantant la *Marseillaise*.
Les quelques établissements ouverts à cette heure matinale s'empresaient de fermer, et les habitants du quartier réveillés par les cris ouvraient leurs fenêtres et se montraient dans le plus simple négligé.

Cette colonne, composée d'environ mille à douze cents individus, se dirigeait vers les haies centrales, où sa présence ne pouvait manquer de causer une certaine perturbation. A la hauteur de la rue Montmartre, ces individus ont rencontré une brigade de sergents de ville, commandés par un officier de paix.
Sur l'invitation de se disperser, ils auraient répondu par les cris : « Enlevons-les ! »
A ce moment, sur l'ordre du chef, les sergents de ville chargèrent, et la bande se sauva dans toutes les directions.
Dix-sept de ces individus ont été arrêtés et envoyés au dépôt de préfecture.
Sur ce nombre, onze étaient sans domicile ou avaient déjà subi des condamnations. Une demi-heure après les quartiers troublés par le passage de cette colonne avaient repris leur physionomie habituelle.

AT CORPS LÉGISLATIF.

Les abords du Corps législatif sont assaillis dès une heure par une multitude de curieux, comme aux jours d'ouverture d'une session. Plusieurs escouades de sergents de ville viennent se poster devant la grille pour aller prendre ensuite les postes que leur indiquent deux officiers de paix.

A l'intérieur, les garçons et huissiers observent la consigne qui leur a été donnée avec une rigidité que nous pourrions qualifier d'exagérée.

Les députés même ne peuvent franchir la porte du vestibule des tribunes.

Dans l'antichambre de la salle des Pas-Perdus, deux fonctionnaires ne suffisent pas pour maintenir le flot des solliciteurs de billets.

Un étranger a déposé cinq louis dans la main d'un huissier ; le cerbère est demeuré incorruptible.

La salle des Pas-Perdus est déjà encombrée par le public des jours ordinaires.

La consigne est sévère : les cartes sont rigoureusement demandées aux journalistes que d'ordinaire les huissiers laissent passer comme de vieilles connaissances.

Les tribunes sont vides et si la foule des favorisés est grande, celle des déshérités l'est plus encore. Les billets trouvent acquéreurs à 90 francs.

Tout Paris littéraire et politique est là. Le monde diplomatique, le Conseil d'Etat, etc., etc.

C'est aujourd'hui que l'on inaugure la tribune de la presse départementale ; soixante journalistes se présentent pour y prendre place.

Une compagnie de lanciers passe devant le palais Bourbon à deux heures moins cinq minutes.

On se questionne... Ces militaires n'ont rien d'agressif : ils vont simplement monter la garde au palais des Tuileries.

Le centre gauche doit se réunir à deux heures pour délibérer sur un ordre du jour motivé, tendant au refus d'autorisation de poursuites, motivé sur la confiance inspirée par le ministère pour maintenir l'ordre public, et sur l'inopportunité de l'autorisation. Il doit en demander la discussion préalable.

L'agitation augmente légèrement au dehors du Corps législatif.

Rochefort se promène dans les couloirs ; il vient jusqu'au seuil de la salle des Pas-Perdus et contemple avec calme tout le mouvement provoqué par lui.

Le nonce du pape, Mgr. Chigi, se mêle à la foule.

A deux heures précises, le président, M. Schneider, entre dans la salle des séances. L'entrée du vestibule est littéralement obstruée par la foule toujours grossissante.
Sur le quai, les groupes sont plus nombreux encore que tout à l'heure.

H. MOREL.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* parue ce matin :

Aujourd'hui, vers six heures du soir, à l'issue de la séance du Corps législatif, séance dans laquelle des poursuites ont été autorisées contre M. Henri Rochefort, député de la 1^{re} circonscription de la Seine par 234 voix contre 34 ; une bande de trois à quatre cents individus en blouse, qui stationnait aux abords du Palais-Bourbon, a fait entendre des cris séditieux et des injures à l'adresse des députés : on criait : « Vive Rochefort, vive la République ! à bas Ollivier ! »
« Dispersés par les sergents de ville, cette bande s'est dirigée, en suivant la place de la Concorde, les rues de Rivoli, de Castiglione, Saint-Honoré, etc., vers la rue d'Aboukir où se trouvent les bureaux du journal la *Marseillaise*, dont M. Rochefort est le rédacteur en chef.

« Arrivés rue d'Aboukir, les porturbateurs ont de nouveau poussé les cris de : « Vive Rochefort ! vive la République ! » qu'ils avaient fait entendre sur tout leur parcours depuis leur départ du Corps législatif.

« Une escouade de sergents de ville a rapidement rétabli la circulation.

« On nous assure ; de plus, qu'une autre bande de deux cents personnes a parcouru, à peu près à la même heure, la rue Saint-Denis, la rue Grénetta et les rues avoisinantes, en proférant des cris séditieux.

Ce soir, les boulevards présentent une certaine animation. Nous remarquons une grande affluence surtout sur le boulevard Montmartre et devant le passage de l'Opéra, à l'endroit où se tient ce qu'on appelle la *petite Bourse*.

« Mais, là non plus, l'ordre n'est nullement menacé.

« Vers onze heures, une bande composée en grande partie de jeunes gens et d'enfants, bientôt grossie d'une foule de curieux, a arraché une des lanternes rouges d'un omnibus et a parcouru une partie du faubourg ; elle s'est arrêtée un instant devant les bureaux du journal le *Rappel*, en chantant la *Marseillaise*, les *Girondins* et en criant : « Vive Rochefort ! »

« Cette bande a été dispersée à coups de cannes par quelques chefs d'établissements et par les passants eux-mêmes.

« A minuit, de fortes patrouilles de cavalerie ont parcouru les boulevards au pas et des escouades de sergents de ville dispersent les rassemblements. »

Le portefeuille de Troppmann.

Sous ce titre, le *Gaulois* publie l'odyssée de deux de ses collaborateurs qui ayant cru un moment à l'assertion de Troppmann sont partis pour l'Alsace deux fois de suite à la recherche du portefeuille. Troppmann avait fait spécialement pour eux un plan et donné par écrit l'explication de ce plan que le *Gaulois* reproduit en autographie.

En voici le texte :

DESCRIPTION DU PLAN.

A la descente de la gare de Cernay il faut suivre la grande rue marquée avec la lettre G, puis on oblique à gauche, et on prend la route de Thann marquée D, une fois arrivé hors de la porte de la ville, il faut encore marcher environ 200 mètres, alors se trouvera notre atelier marqué avec la lettre E, et écrit atelier de M. Saal ; de là on suivra la route à droite marquée F on continuera la route tout droit pendant environ 1,200 mètres ; alors on oblique à gauche, on continue toujours la route marquée F qui s'oblique un

peu plus loin à droite et qui n'a que deux mètres de largeur, on viendra dans un chemin creux ou ravin qui mène sur une belle route de 6 mètres de largeur, et qui est marquée avec la lettre G ; arrivé à l'endroit où la forêt commence, on a encore à marcher environ 190 ou 200 mètres, alors on trouve un sentier très-pierreux, une dizaine de mètres avant d'arriver à ce sentier, on se dirige à gauche dans les bois environ 17 mètres dans la forêt en fouillant au pied des buissons ou petits arbres, à une profondeur de 15 à 20 centimètres, on trouvera un portefeuille en cuir noir enveloppé dans un mouchoir à carreaux rouges, et dans ce portefeuille on trouvera ce que j'ai indiqué.

J.-B. TROPDMANN.

Voilà donc MM. d'Herbruck et Henri Marssey partis, munis de tous les instruments nécessaires aux fouilles, pelles, pioches, etc. Ils ne trouveront rien. Mais leur persuasion n'est pas ébranlée par cet échec : ils reviennent à Paris pour se procurer des renseignements plus minutieux.

M. Henri Marssey vient de voir Troppmann et voici comme il raconte cette visite :

Vendredi, à midi, j'entrais à la Roquette, accompagné de M. Claude, chef de la police de sûreté ; on m'ouvrait la porte de la cellule des condamnés à mort, et je me trouvais en face de Troppmann.

Les deux gardiens sortaient immédiatement et je restais auprès du condamné.

Il était debout, auprès du poêle, enfermé dans la camisole de force, il me regardait curieusement et avec une certaine défiance.

— Troppmann, lui dis-je, vous me connaissez, je suis la personne pour laquelle M. Lachaud vous a demandé un plan relatif au portefeuille.

Et en même temps je lui montrai ce plan. Sa figure s'éclaira et il se dirigea aussitôt vers le fond de sa cellule, à l'endroit où se trouve sa petite table, sous la fenêtre grillée.

J'approchai deux chaises de la table et je l'invitai à s'asseoir auprès de moi.

— J'arrive d'Alsace, lui dis-je, j'ai cherché le portefeuille et je ne l'ai pas trouvé. Je vais vous expliquer les recherches et vous me direz si je suis bien allé à l'endroit désigné par vous.

Nous avions préparé d'avance un plan rectificatif de celui de Troppmann et expliquant d'une manière plus claire la position des lieux et la route suivie ; de plus, nous avions un croquis du terre même sur lequel nous avions opéré nos fouilles. Je déplaçai ces papiers devant le condamné qui les regarda avec une curieuse attention.

— C'est bien cela, me dit-il, vous êtes bien arrivé à la route de six mètres ; elle a été commencée il y a deux ou trois ans et elle n'a pas été achevée.

— Mais vous rappelez-vous qu'il y ait un tertre ?

— Oui, mais il faut passer le tertre.

— Il y a un ravin.

— C'est vrai, et à peine le plan était-il sorti de mes mains que je me suis aperçu que j'avais oublié de l'indiquer.

— Faut-il complètement traverser le ravin et monter sur son autre rive ?

— Non, le portefeuille se trouve sur le côté opposé du ravin, sur la montée à une hauteur d'un mètre environ.

— Bon, lui dis-je, vous avez indiqué que le sentier pierreux il fallait révenir sur ses pas à une distance de dix mètres. Est-ce exact ?

— Oui, répondit-il, mais vous comprenez que je n'avais pas de mesures et que c'est à peu près dix mètres.

— Un point important, lui dis-je. Sur le tertre dont je viens de vous parler, nous avons constaté que des fouilles avaient été faites. Qu'en pensez-vous ?

Il garda le silence.

— Quelqu'un savait-il que le portefeuille fut à cet endroit ?

— Oh ! personne.

— N'en avez-vous pas parlé, par exemple, à votre frère lorsqu'il est venu vous voir ?

— Je ne lui en ai rien dit ; mais voici ce qui peut s'être passé. Comme je revais d'entourer le portefeuille, j'ai rencontré sur la route même un épicier de Cernay. Peut-être est-ce lui qui a parlé.

Je lui dis alors quelques mots au sujet de ses complices et lui fis part de quelques idées particulières à cet égard.

— Mes complices habitent Mulhouse, je ne puis les nommer, j'ai expliqué pourquoi à M. Lachaud, et M. Lachaud m'a approuvé.

J'étais tout auprès de lui, mes yeux plongeaient dans les siens, son regard était clair et sa voix ne trahissait pas la plus légère émotion.

— Voyons, lui dis-je, vous comprenez que je fais cette tentative dans votre intérêt. Le portefeuille est-il là bien réellement ?

— Je vous donne ma parole d'honneur, autant du moins que je peux la donner.

— Et la découverte du portefeuille vous sera utile ?

Troppmann eut un tressaillement et me répondit vivement :

— S'il me sera utile... ça me sauvera.

— Eh bien, repris-je, je repars ce soir, et demain une dépêche télégraphique fera savoir si vous avez dit vrai.

Je me levai, Troppmann aussi.

— Monsieur, me dit-il, je vous remercie de la peine que vous prenez.

Je lui dis adieu ; il me salua, et la porte de la cellule se referma derrière moi.

Les explications étaient des plus formelles. MM. Marssey et d'Herbruck repartirent pour Mulhouse. L'espace nous manque pour reproduire le récit de leurs secondes recherches. Elles n'amènèrent aucun résultat.

Et cependant il reste encore un doute dans l'esprit de beaucoup de gens. Il y avait eu des fouilles précédentes en ces endroits, cela est prouvé, et puisque ces fouilles n'ont pas été faites par la police, il se pourrait que des complices eussent enlevé le portefeuille.

Chronique locale & départementale

Le *Public* annonce que M. de Saint-Paul, sénateur, a donné sa démission de préfet du Nord.

On n'a pas encore pu établir l'identité du cadavre retiré hier du canal.

La gendarmerie de Roubaix a mis en arrestation avant-hier un jeune homme de 17 ans, Oscar X..., prévenu de vol et d'escroquerie avec faux, au préjudice d'un brasseur de cette ville.

Une repasseuse, la femme G..., demeurant rue de Flandre, vient de disparaître après avoir volé au moyen d'effraction une somme de 250 fr. à un ouvrier trieur demeurant dans la même maison.

Ce matin trois personnes sont venues presque en même temps rapporter au bureau de police des pièces d'or qu'elles venaient de trouver sur la grande place. La première, M^{me} Fauvarque, cabaretière au chemin de l'hommelet a remis 100 fr ; la seconde M^{me} Lénart, a remis 80 fr et la troisième M. Joseph Vanackère, a remis 10 fr. ce qui complétait une somme de 190 fr. perdue hier par M^{me} G... Celle-ci prévenue immédiatement s'est empressée de récompenser ces braves gens.

Le *Propagateur* signale un grave accident qui s'est produit hier matin aux Halles-centrales de Lille. Trois des ouvriers employés aux travaux de superstructure sont tombés d'une hauteur de 10 mètres sur des bois qui se trouvaient sur le sol. L'un d'eux est assez grièvement blessé.

Le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes dans son audience d'hier :

Une femme Boussart, de Roubaix, a été

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 19 JANVIER 1870.

— 79 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE
MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite).

XXXIII

ENCORE LE POÈTE.

Comment ne pas le croire éclairé pour toujours lorsqu'il possédait une si parfaite connaissance des choses ? Telle fut l'impression qui resta à Simon de tout ce qu'il avait entendu.

Aux Champs-Élysées, les deux amis furent plus heureux dans leurs recherches qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors. Ils trouvèrent, à l'extrémité de la grande rue de Chaillot, du côté de Passy, une maison semblable à celles que Tristan avait vues dans les rêves de son imagination. C'était un petit

pavillon à deux étages, avec une terrasse plantée d'une douzaine de tilleuls, et dominant tout Paris. L'habitation était en bon état, et suffisamment meublée pour mériter le nom souvent trompeur de maison garnie. En raison de son exigüité, elle ne pouvait convenir qu'à un seul ménage, ainsi il n'y avait point à craindre qu'on y eût plus tard des voisins. Le prix de location était modéré, les portiers paraissaient honnêtes, un rayon de soleil se jouait sur le seuil quand Tristan le franchit : le pavillon fut loué à l'instant même pour six mois, et les deux amis réglèrent d'avance la manière dont ils en partageraient la jouissance. C'était dans huit jours qu'ils devaient venir l'occuper : Tristan était radieux de cet arrangement.

Ils revinrent ensemble jusqu'à la place Louis XV où ils se séparèrent, Tristan pour retourner chez lui s'habiller et aller ensuite faire une visite à Sauvagny, avec lequel il voulait s'expliquer sur ses changements de projets ; Simon pour se rendre chez un vieil ami de son père qui demeurait à l'extrémité du boulevard des Invalides. Ils convinrent de se retrouver pour dîner à la Taverne de la rue de la Madeleine. Tristan commençait tout de bon sa vie économique de poète.

Au moment où Tristan rentrait chez lui, son portier lui remit un billet qu'un domestique venait d'apporter, en disant qu'il passerait dans un quart d'heure pour avoir la réponse.

XXXIV

LE PREMIER SOUIRE DE LA GLOIRE.

Le billet qu'on venait de remettre à Tristan exigeait effectivement une prompt réponse ; on en jugera en le lisant :

« J'ai été bien discrète jusqu'à ce jour, monsieur, et je ne vous cacherais pas que cela m'a coûté, car vous avez pensé, peut-être, que cette discrétion était de l'indifférence. Je ne me justifierai pas sur ce point ; mais je vous avouerai que je suis ravi d'avoir trouvé une occasion de sortir honorablement d'une réserve qui commençait à me devenir pénible. Madame la duchesse de Lavardac, que j'ai revue hier soir, a un extrême désir de vous rencontrer une seconde fois, et elle prétend que vous ne lui refusez pas le plaisir de lui faire entendre les beaux vers dont M. d'Orizy nous a parlé hier. Je partage tout à fait cette ambition, et cependant je n'aurais pas osé vous l'exprimer en mon propre nom. Voilà ma commission faite. Madame de Lavardac vient dîner aujourd'hui avec moi : ne voudriez-vous pas être assez aimable pour vous réunir à nous ? Il n'y aura absolument personne, et ce petit comité, ainsi que l'impromptu de cette invitation, vous diront, j'espère, quel prix j'attache à votre présence.

Recevez, Monsieur, mille compliments.

Marquise de Rosemont.

Ce jeudi, trois heures. »

Le premier mouvement de Tristan fut de répondre à cette gracieuse provocation par un refus poli ; ce fut même dans ce sens qu'il commença son billet par une phrase de regret.

Puis, comme cette phrase ne sortait pas suffisamment nette de sa plume, il se mit à réfléchir, et il lui sembla que ses expressions n'étaient pas claires parce qu'elles rendaient une pensée qui n'était pas exactement la sienne.

« Pourquoi, au fait — se disait-il à lui-même — refuser cette première invitation d'une femme qui a toujours été parfaite pour moi ?

« C'est me donner un tort qui m'obligera à des réparations, et les réparations mènent toujours très loin.

« Une acceptation est sans conséquence fâcheuse ; elle est même convenable en raison de mes nouveaux projets, dont je pourrai parler à madame de Rosemont dans le courant de la soirée. Si elle prend vraiment intérêt à mon avenir, comme je ne puis guère en douter, elle m'approuvera, si on me blâme elle prendra ma défense.

« En refusant, je fais une maussaderie nuisible à mes intérêts. En acceptant, je fais une chose aimable qui me sera utile. Mais j'ai promis à Simon de dîner avec lui.

« Je passerai à la taverne pour le prévenir, et je suis sûr qu'il me dira que j'ai rai-

son d'en agir ainsi.

« Il ne faut pas que les résolutions fortes soient violentes, cela est de mauvais augure pour leur durée. »

Telles furent les réflexions de Tristan, qui crut cette fois avoir réellement vu le fond de sa pensée.

Il laissa donc subsister sa phrase de regret, mais il la termina de manière à laisser croire qu'elle s'appliquait au passé, madame de Rosemont n'avait pas deviné son désir de lui être agréable, puisque ce n'était pas en son nom qu'elle s'adressait à lui.

Il était à ses ordres et il se mettait à ses pieds.

Tous les hommes, sans en excepter les poètes, ont de ces contradictions et commettent de ces inconséquences.

Le billet parti, comme il restait encore une heure jusqu'au dîner, Tristan l'employa à choisir les passages de son poème qu'il dirait dans la soirée.

Puis il se les dit à lui-même, pour assurer son débit de manière à faire ressortir toutes les beautés de son œuvre.

(La suite au prochain numéro.)